Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 5 (1896)
Heft: 39

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 39.

Basel, den 26. September 1896. Bâle, le 26 Septembre 1896.

Erscheint Samstags — Paraissant le Samedi

Abonnement:
Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—
Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spaltige Petitzeile od. deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—
Pour l'Etranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite ligne ou son espace.
Rabais en cas de répétition de la même annonce.
Les Sociétaires payent moitié prix.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins — 5. Jahrgang | 5me Année — Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. ✻ TÉLÉPHONE 2406. ✻ Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahme.

Herr J. Hirster, Hotel Europe, Basel, mit 35 Fremdenbetten.

„New-York Herald."

Vor zwei oder drei Tagen versandte die Direktion des Pariser „New-York Herald" an eine Grosszahl von Schweizer und andern Hotels Fragenschemas betr. das Verabfolgen und Entgegennehmen von Trinkgeldern in Hotels. In der Nummer vom 24. September des „New-York Herald" — also ehe und bevor die Antworten und Ansichten auf fragl. Schema dem Blatte haben eingegangen sein können — lesen wir nun über obiges Thema einen zwei Spalten langen Artikel, dessen Inhalt von Gemeinheiten über das Hotelwesen strotzt und halten wir es desshalb für geboten, die HH. Vereinsmitglieder, welche das erwähnte Fragenschema erhalten haben, einzuladen, die Beantwortung desselben schriftlich zu verweigern unter Hinweis auf den Schmähartikel.

In nächster Nummer unseres Blattes werden wir fraglichen Artikel näher ins Auge fassen.

La direction du „New-York Herald" à Paris a envoyé il y a deux ou trois jours à une grande partie d'hôteliers de la Suisse et d'autres pays européens un questionnaire concernant le „pourboire" dans les hôtels. Par contre le numéro du 24 Septembre dudit journal contient un article plein d'infamies contre l'industrie hôtelière (ainsi même avant avoir été en possession des réponses au dit questionnaire). Nous croyons donc de notre devoir d'inviter MM. les Sociétaires qui auraient reçu ce questionnaire de refuser à le remplir, en motivant le refus par l'article susmentionné.

Au prochain numéro de notre journal nous rentrerons dans les détails de l'article en question.

L'hôtelier en voyage.

Il y a deux époques, le printemps et la fin de l'automne, où un grand nombre d'hôteliers entreprennent un voyage, au printemps pour se fortifier en vue du labeur de l'été qui est aux portes, en automne, pour se remettre des fatigues endurées. Jamais cependant l'hôtelier ne reniera sa profession et n'essaiera de se faire passer pour un voyageur courant de ci, de là pour son plaisir; au contraire il restera toujours et partout ce qu'il est, c'est-à-dire un homme d'affaires et, lorsqu'il y aura possibilité, cherchera à combiner l'utile à l'agréable: disons plus, ses voyages seront la plupart du temps motivés par un but commercial.

Actuellement, où chaque année voit surgir des innovations en matière de confort et d'installations pratiques d'hôtels, où le flot de la concurrence monte sans cesse, ce serait se nuire de propos délibéré que de ne pas vouloir sortir de ses quatre murs pour un certain temps. Rester stationnaire, c'est reculer: cette maxime s'applique assurément à la profession d'hôtelier plus qu'à toute autre. Il faut reconnaître malheureusement que dans aucune autre profession non plus le développement progresssif n'est aussi rapide, le rendement aussi disproportionné à l'augmentation des frais. L'accroissement de la concurrence — encore si on pouvait toujours la qualifier de loyale — serait peut-être moins dommageable, mais comme elle est dans beaucoup de cas dépourvue de toute base commerciale saine et solide, il s'ensuit qu'elle met souvent en question l'existence même d'établissements dirigés d'une façon exemplaire. De là suit pour l'hôtelier entreprenant et ambitieux dans le sens favorable du terme, la „nécessité" de se mettre parfois en voyage.

Qu'il se garde de dire: „il y a dix ans, mon hôtel répondait aux exigences les plus exagérées des voyageurs, pourquoi ses installations actuelles ne suffiraient-elles plus aujourd'hui?" Qu'il ne se console point à la pensée d'avoir, dans les dernières années, affecté des milliers de francs à des améliorations; à ces milliers doivent succéder d'autres milliers, et ce, non pas tous les dix ans, mais chaque année, chaque saison. Un fait qui pèse d'autant dans la balance, c'est qu'il s'agit toujours plus de perfectionnements et d'innovations au coût desquels on ne peut ni directement ni indirectement faire participer le voyageur. mais qui servent uniquement à rendre plus agréable son séjour à l'hôtel. C'est ce que veut impérieusement la concurrence entre les centres d'étrangers, entre les hôtels mêmes.

Au début, le voyageur acceptait simplement ces améliorations, puis il s'y est peu à peu habitué et aujourd'hui elles lui sont indispensables; en arrivant dans un hôtel, la première chose qu'il fait c'est de demander si ce dernier possède un ascenseur, la lumière électrique, des closets à l'anglaise, un lawn-tennis et autres aménagements coûteux, de l'existence desquels dépend la durée de son séjour dans l'établissement. C'est comme ça et personne n'y peut rien changer; l'hôtel qui ne tient pas compte de ces faits, n'est plus à la hauteur des circonstances de l'époque, sans parler des salons meublés avec un luxe raffiné ni des immenses vestibules. Il faut donc que l'hôtelier voyage pour voir ce qui passe ailleurs, pour se renseigner sur le mode d'exploitation d'autres hôtels, en un mot il doit être constamment sur le qui-vive, s'il ne veut pas succomber dans la lutte de concurrence, rendue plus âpre encore par la création des grandes sociétés anonymes. De l'avis du public en général, personne du reste ne voyage plus agréablement et à meilleur marché qu'un hôtelier; il descend chez un collègue qui l'accueille à bras ouverts, au départ un „merci infiniment" et la note est réglée. Ceci nous amène au sujet proprement dit de nos réflexions de ce jour. L'hôtelier voyage à peu de frais, c'est possible jusqu'à un certain point, mais précisément cette circonstance constitue, selon nous, le côté désagréable du voyage; on peut aussi se demander si l'hôtelier ne s'en tirerait pas à meilleur compte, si on le traitait comme un voyageur ordinaire, car ce qui, dans la plupart des cas, équivaut à un cadeau de collègue à collègue, passe en définitive dans d'autres poches sous forme de pourboires, dispensés presque toujours dans une mesure tout à fait disproportionnée. Combien l'hôtelier se sentirait chez son collègue plus à l'aise, plus indépendant, s'il savait d'avance qu'il pourra payer sa note et, quel que soit le chiffre de celle-ci, s'il avait tout comme un simple voyageur, le sentiment d'avoir couvert au moins les frais directs de son hôte. Cette situation a principalement ceci de pénible que l'hôtelier jouissant de l'hospitalité d'un autre, n'ose pas, à table, se commander un mets ou une boisson sortant un peu de l'ordinaire, car il sait que son généreux collègue feindrait d'ignorer cet „extra" et ce sentiment a quelque chose d'extrêmement désagréable.

Si nous ne nous trompons, l'Association internationale des propriétaires d'hôtels a discuté, il y a quelques années, la question de la présentation de notes d'hôtel entre collègues, mais nous ignorons à quel résultat ces débats ont abouti. Quoi qu'il en soit, plusieurs membres de la Société suisse des hôteliers nous ont chargés de prier le Comité de vouer à cette question toute l'attention nécessaire, en ce sens que tout au moins les sociétaires s'entendraient entre eux pour se présenter réciproquement, en cas de visite, la note de leurs frais directs. Il ne s'agit en effet pas toujours de représentants de deux hôtels en relations d'affaires, point sur lequel se base essentiellement ce genre d'hospitalité gracieuse. Souvent déjà, surtout à l'occasion de nos Assemblées générales, nous avons remarqué que des propriétaires d'hôtels de premier rang descendaient dans un hôtel de second ordre et, lorsqu'ils demandaient leur note, étaient amicalement congédiés avec cette phrase: „A quoi songez-vous, cher collègue, ç'a été un plaisir pour moi". Ce procédé est pour ces hôteliers d'autant plus fâcheux qu'ils n'auront jamais ou rarement l'occasion de prouver leur reconnaissance par une recommandation dans le sens susmentionné; il importe donc que, de commun accord, les hôteliers se présentent réciproquement la note établie d'après le tarif de l'hôtel respectif, sous déduction d'une quotité fixe pour cent. Qu'on essaie de ce système, on s'y habituera vite et de bon gré et les voyages, qui en définitive font partie intégrante de la profession, y gagneront beaucoup en agrément.

Internationaler Verein der Gasthofbesitzer.

Die 25. Generalversammlung dieses Vereins findet am 18., 19., 20. und 21. Oktober nächsthin in Wiesbaden statt. Der geschäftliche Teil, welcher Montag den 19. Oktober um 10 Uhr im Kurhause abgewickelt wird, umfasst folgende Traktanden:

1. Eingänge und Mitteilungen über Vereins-Angelegenheiten. 2. Bericht des Vereinsbureaus. 3. Vorlage der Jahresbilanz. 4. Bericht der Kommissionen: a) Finanzkommission, b) Wochenschrift-Kommission. 5. Fachschul-Angelegenheiten. 6. Bericht der Haftpflicht-Kommission über die von ihr getroffenen Massnahmen zur Erledigung der Haftpflichtfrage. 7. Vortrag über den Entwurf eines neuen deutschen Handelsgesetzbuches in Bezug auf das Gasthofsgewerbe. 8. Verwendung der Mitglieder-Verzeichnisse. 9. Wahl von Zeit und Ort der nächsten General-Versammlung. 10. Ersatzwahl für die nach dem Turnus ausscheidenden Mitglieder des Aufsichtsrats. 11. Wahl des Präsidiums. 12. Allgemeine Besprechungen.

Das Festprogramm sieht vor:

Sonntag, den 18. Oktober: Ankunft der Gäste. Empfangsbureau und Wohnungs-Nachweis im „Taunus-Hotel", gegenüber den Bahnhöfen.
8 Uhr: Begrüssungs-Abend im Saale des Hotels „Zu den vier Jahreszeiten".

Montag, den 19. Oktober: Vormittags 9 Uhr: Sitzung des Aufsichtsrates im weissen Saale des Kurhauses.
10 Uhr: Generalversammlung daselbst.
(Während derselben versammeln sich die Damen im Kursaale. Unter Führung von Mitgliedern des Vergnügungs-Ausschusses: Besichtigung der Promenaden, der Kuranlagen und der Sehenswürdigkeiten der Stadt). Nach der Generalversammlung zwanglose Zusammenkunft im „Ratskeller".
6½ Uhr: Festtafel mit Damen im grossen Saale des Kurhauses (Herren in Frack und mit weisser Binde), später Tanz.